



APPEL À PROPOSITIONS 2010

1. Introduction

Le *Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* est entré en vigueur en 2004. Les objectifs du Traité sont la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation, en accord avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et la sécurité alimentaire. Le Traité compte actuellement 123 Parties contractantes.

Les Parties contractantes du Traité conviennent que la mise en application des plans et des programmes approuvés pour les agriculteurs dans les pays en développement est prioritaire, notamment dans les pays les moins avancés et dans les pays à économies en transition, qui protègent et utilisent durablement les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Traité prévoit une Stratégie de financement qui vise à améliorer la disponibilité, la transparence et l'efficacité de l'apport de ressources financières pour la mise en application du Traité. Il comprend un *Fonds fiduciaire pour le partage des avantages* incluant les ressources financières qui se trouvent sous le contrôle direct de l'Organe directeur du Traité.

L'Organe directeur utilise stratégiquement les fonds contenus dans le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, afin de jouer un rôle catalytique dans la coopération internationale dans le domaine des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Lors de sa seconde réunion, l'Organe directeur a adopté trois priorités pour le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, fondées sur le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. L'Organe directeur se concentre sur l'obtention d'avantages, en procédant par étapes, en insistant sur les domaines prioritaires déterminées pour une période limitée.

Les trois domaines prioritaires actuels du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages sont:

1. Échange d'information, transfert de technologie et renforcement des capacités (reflétant les activités prioritaires 15 et 19 du Plan d'action mondial):
 - a. *La conception de programmes nationaux solides est essentielle pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et pour la poursuite de la mise en application du Traité. Le renforcement et l'augmentation des capacités nationales en matière de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est une condition préalable pour la durabilité des efforts.*
 - b. *Le développement et l'amélioration de l'éducation et de la formation dans les pays en développement est une condition sine qua non pour le renforcement des capacités. L'éducation et la formation constituent un investissement de longue durée dans la gestion durable de la diversité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les pays en développement.*

2. Gestion et conservation des ressources phylogénétiques au niveau des exploitations (reflétant l'activité prioritaire 2 du Plan d'action mondial);
 - a. *Le soutien de la gestion et de la conservation des ressources phylogénétiques au niveau des exploitations constitue la façon la plus directe d'atteindre les agriculteurs, les populations indigènes et les communautés locales dans les pays en développement vers qui devraient affluer les avantages. Elle contribue fortement au maintien de la diversité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau de l'exploitation. La gestion de la diversité au niveau de l'exploitation ne peut compléter la conservation ex situ qu'en accentuant ces efforts.*

3. L'utilisation durable des ressources phylogénétiques (reflétant les activités prioritaires 9, 10 et 11 du Plan d'action mondial);
 - a. *Il est nécessaire d'étendre la caractérisation et l'évaluation des collections pour promouvoir et faciliter leur utilisation. Une caractérisation et une évaluation plus complètes augmenteront la pertinence du germoplasme détenu ex situ et au niveau des exploitations pour la sélection.*
 - b. *La diversification de la production de cultures, l'amélioration génétique et l'élargissement de la base génétique des cultures contribueront directement à l'augmentation de la durabilité de la production agricole. Ceci diminuera la dépendance envers l'apport d'intrant, augmentera la productivité et permettra l'adaptation au changement climatique.*

Les critères de recevabilité de la candidature et de sélection des projets qui seront financés par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages dans le cadre de l'Appel à propositions 2010, ainsi que les autres conditions supplémentaires se trouvent à l'annexe 1.

2. Contexte de l'Appel à propositions 2010

2.1 Objectif thématique

Les principaux objectifs et la portée des projets qui seront financés par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages grâce à l'Appel à propositions 2010 seront d'aider à assurer une sécurité alimentaire durable en soutenant les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique au moyen d'une série d'activités ciblées à fort impact sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Cet objectif répond à l'idée très largement acceptée selon laquelle l'un des domaines requérant actuellement le plus d'attention concernant l'agriculture est la façon de garantir la sécurité alimentaire durable face au changement climatique. Selon la Déclaration du *Sommet mondial sur la sécurité alimentaire 2009*:

«Le changement climatique présente de graves risques supplémentaires en matière de sécurité alimentaire et pour le secteur agricole. Son impact escompté présente un danger particulièrement important pour les petits exploitants dans les pays en développement, notamment dans les Pays les moins avancés (PMA) et pour les populations déjà vulnérables. Toute recette pour affronter les défis du changement climatique doit prévoir des options de réduction et un engagement ferme

*pour l'adaptation de l'agriculture, y compris grâce à la **conservation et l'utilisation durable des ressources génériques pour l'alimentation et l'agriculture.**»¹*

2.2 Priorités

Afin d'obtenir un impact significatif et important au moyen du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, l'*Appel à propositions 2010* se concentrera sur le premier domaine prioritaire adopté par l'Organe directeur (échange d'information, transfert de technologie et augmentation des capacités) et sur trois activités liées entre elles pour traiter les deux autres domaines prioritaires adoptés par l'Organe directeur: conservation et gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau des exploitations et distribution des semences et matériaux de plantation appropriés.

Échange d'information, transfert de technologie et augmentation des capacités

L'*Appel à propositions 2010* du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages soutiendra les activités visant à renforcer l'échange d'information, le transfert de technologie et l'augmentation des capacités pour la conservation et l'utilisation de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour aider les agriculteurs à obtenir la sécurité alimentaire face au changement climatique. C'est pourquoi le soutien dans ce domaine ne devrait pas nécessairement se limiter uniquement aux domaines prioritaires décrits ci-dessous. Cependant, lesdites activités devraient en général être comprises dans des projets plus vastes, globalement concentrés sur les domaines prioritaires développés ci-dessous et devraient être liées de manière appropriée à d'autres activités au sein du projet concerné.

Le renforcement de l'environnement institutionnel constitue un domaine où le soutien est fondamental. Il est essentiel que les programmes nationaux comptent sur les capacités et les politiques de soutien appropriées qui leur permettent d'évaluer leurs futurs besoins en matière de germoplasme par rapport au changement climatique et soient capables d'évaluer, mettre au point et disséminer les matériaux phytogénétiques requis.

La priorité sera donnée aux activités visant à s'assurer que les capacités appropriées sont en place et que les institutions sont en mesure de fonctionner dans un cadre de politiques favorables. Ce dernier peut inclure, par exemple, le fait d'aider à garantir que les problématiques liées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture soient incluses dans les stratégies et des programmes nationaux pertinents pour l'adaptation au changement climatique.

Dans de nombreux pays, les décideurs et le grand public ne sont pas conscients de l'importance du changement climatique et de son impact escompté sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il est nécessaire de réaliser des efforts bien plus importants pour fournir de l'information sur les problématiques concernées et ce qui doit être fait pour permettre à l'agriculture de s'adapter. Les efforts pour fournir ce type d'information seront soutenus, en particulier concernant la menace qui pèse sur la diversité des cultures et son importance fondamentale pour aider l'agriculture à s'adapter au changement climatique.

Les autres domaines qui pourraient être envisagés sont, par exemple:

¹ <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/Meeting/018/k6050e.pdf>

- des systèmes d'information améliorés pour garantir la facilité d'accès à des renseignements opportuns et fiables, y compris des connaissances locales et indigènes, concernant les ressources génétiques elles-mêmes, leurs caractéristiques et comment y accéder et les utiliser;
- augmentation des capacités institutionnelles pour surveiller, analyser et prévoir les effets du changement climatique sur les systèmes agricoles et pour fournir aux communautés locales, aux gouvernements nationaux et à d'autres des conseils appropriés en matière techniques et concernant les politiques sur la gestion des ressources génétiques;
- augmentation des capacités et transfert de technologie associée concernant la conservation et l'utilisation *in situ* d'espèces sauvages de la famille des cultures;
- augmentation des capacités et transfert de technologie associée concernant la sélection végétale, notamment en collaboration avec l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale².

Gestion et conservation des ressources phytogénétiques au niveau des exploitations

Le renforcement des systèmes de conservation et gestion de la diversité génétique au niveau des exploitations constitue une mesure de réduction de la vulnérabilité des agriculteurs au changement climatique. À ce propos, les agriculteurs, en tant que gestionnaires de la diversité génétique, ont beaucoup à offrir aussi bien à leurs communautés qu'au monde en général, du fait de leurs efforts pour conserver les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les améliorer grâce à la reproduction et à la sélection et en les rendant disponibles pour l'utilisation par d'autres.

Un ensemble d'activités dans ce domaine seront soutenues, y compris, entre autres: l'évaluation, la sélection et la gestion au niveau des exploitations de la diversité génétique locale et introduite (y compris les variétés nouvelles ou améliorées par des sélectionneurs végétaux professionnels); les activités de reproduction et sélection par les agriculteurs; l'assurance de la conservation de toute diversité génétique qui pourrait autrement être perdue à la suite d'une introduction et d'efforts de sélection (par exemple grâce à la conservation dans des banques génétiques nationales ou internationales ou par la création de banques génétiques locales et communautaires); la conservation et la mise à disposition de connaissances locales et indigènes; le développement de débouchés pour les cultures et les variétés locales; l'augmentation de la valeur des récoltes et variétés locales; et la création de liens entre les agriculteurs et d'autres communautés se trouvant ailleurs au niveau national, régional et international, pour promouvoir le partage de matériel et d'information en rapport au changement climatique.

Utilisation durable des ressources phytogénétiques

Les efforts conjoints de sélectionneurs professionnels et d'agriculteurs pour améliorer les cultures qui sont importantes pour les agriculteurs comptant sur peu de ressources, ou qui ont le potentiel pour devenir importants dans des scénarios climatiques futurs, est une activité qui s'accorde bien avec les seconde et troisième priorités de l'Organe directeur. Ces efforts conjoints, communément appelés sélection végétale participative, devraient se concentrer sur la reproduction et sélection de variétés

² L'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale (GIPB) est une initiative de la FAO qui vise à augmenter les capacités des pays en développement pour améliorer les cultures pour la sécurité alimentaire et le développement durable, au moyen de la sélection végétale et des systèmes de fourniture. <http://km.fao.org/gipb/>

dont les caractéristiques sont particulièrement importantes pour aider les agriculteurs à s'adapter à l'impact négatif du changement climatique, comme la résistance à, ou la tolérance à la chaleur, la sécheresse, l'abattage des arbres par l'eau, la salinité ou les nouvelles épidémies et maladies prévues. Bien que l'accent de tels efforts doive être mis au niveau des exploitations, il est fondamental a) qu'il existe un renfort et un soutien scientifiques et techniques adéquats, y compris pour les activités telles que la présélection et l'élargissement de la base génétique, b) que des systèmes efficaces soient mis en place pour permettre l'accès et la dissémination des matériaux au niveau national et international, dans le cadre du Traité international et c) que les conditions environnementales futures soient prévues avec la plus grande précision possible³.

Les variétés améliorées, bien qu'elles soient reproduites, n'ont aucune valeur à moins d'être largement disséminées et véritablement cultivées par les agriculteurs. Cette dissémination peut être réalisée au moyen de canaux formels et informels, qui deviendront tous deux plus importants avec le temps, à mesure que le changement climatique provoquera une modification des localisations géographiques des écosystèmes. Les variétés qui sont adaptées à une région ont de grandes chances de s'adapter à des régions géographiques totalement différentes d'ici quelques années. Le renforcement des systèmes de production et fourniture de semences et d'autres matériaux de plantation sera requis par les agriculteurs afin d'adapter leurs systèmes agricoles au changement climatique. Ceci peut être réalisé grâce, entre autres, aux efforts de soutien des entreprises de semences publiques ou privées, ainsi qu'à d'autres accords, souvent moins formels, pour la dissémination de variétés directement entre les propres agriculteurs. Dans le cadre du soutien aux systèmes de ce type, il sera important de s'assurer que des mesures appropriées soient mises en place pour conserver tout matériel qui pourrait être remplacé par les nouvelles variétés. Afin d'atteindre l'objectif, tout soutien pour la dissémination des semences et matériaux de plantation devrait idéalement être associé à l'amélioration végétale ou aux activités au niveau des exploitations qui sont financées par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

2.3 Fonds prévus

Le financement prévu disponible pour l'*Appel à propositions 2010* est d'au moins 10 millions de dollars EU.

2.4 Candidats

Toute organisation gouvernementale ou non gouvernementale, y compris les agriculteurs ou les organisations d'agriculteurs, les banques de gènes et les institutions de recherche et les organisations régionales et internationales, basées dans les pays qui sont des Parties contractantes au Traité international peuvent présenter une demande de subventions dans le cadre du Fonds fiduciaire pour le partage des bénéfices.

La liste des Parties contractantes ayant le droit de postuler pour l'aide figure à l'annexe 2.

2.5 Soumissions

Toutes les candidatures aux deux volets de l'appel peuvent être soumises par l'intermédiaire des autorités nationales de la Partie contractante au Traité international, comme les Points focaux

³ Bien que toutes les prévisions climatiques soient sujettes à un grand degré d'incertitude, notamment aux plus petites échelles, il est possible de faire des prévisions, en incluant par exemple dans les projets des modèles de changement climatique à échelle réduite concernant les régions et les cultures ciblées. Ceci peut aider le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages à concentrer ses interventions sur les régions où l'impact sera probablement profond et où les cultures sont potentiellement importantes. Ceci pourrait aussi aider à identifier et à relier les régions agro-écologiques homologues, c'est-à-dire relier les régions cibles avec d'autres régions qui ont aujourd'hui un climat et d'autres conditions environnementales qui sont similaires à celles prévues pour les zones cibles elles-mêmes dans le futur.

nationaux ou les Représentants permanents à la FAO. La liste des Points focaux nationaux et des Représentants permanents à la FAO des Parties contractantes ayant le droit de postuler figure à l'annexe 3.

Les candidats doivent remplir le Formulaire de soumission pour les pré-propositions dans l'annexe 4.

Les candidatures doivent être envoyées par les autorités nationales des Parties contractantes au Secrétariat du Traité à l'adresse Treaty-Fund@fao.org ou par télécopie au (39) 0657056347.

2.6 Date limite

L'Organe directeur accorde des subventions de façon cyclique biennale. Les candidats cherchant à obtenir des subventions de l'un ou l'autre des volets de cet appel peuvent soumettre leurs pré-propositions jusqu'au **8 Septembre 2010, à minuit (heure de Rome)**.

2.7 Vue d'ensemble du cycle du projet

Des informations sur la procédure suivant la soumission des pré-propositions et sur les dates limites correspondantes sont comprises dans l'annexe 5.

3 Volets de l'Appel à propositions 2010

3.1 Volet 1: Mise au point de plans d'action stratégiques

Fondement

La diversité génétique végétale est l'unique et la plus importante des ressources pour l'adaptation des cultures à modifier rapidement les conditions agro-écologiques et à changer le type d'insectes nuisibles et de maladies. La gestion et le déploiement durable de cette ressource doit constituer un aspect clé de toute réponse au changement climatique dans l'alimentation et l'agriculture.

Le changement climatique risque d'ébranler la sécurité alimentaire de bon nombre des communautés agricoles les plus pauvres du monde. La meilleure compréhension de la menace considérable que le changement climatique fait peser sur les agriculteurs des pays en développement et sur la sécurité alimentaire mondiale n'est pas encore été combinée avec la compréhension également améliorée de la façon dont ils peuvent s'adapter à ces changements, notamment au moyen de la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le rôle des ressources phylogénétiques dans l'adaptation au changement climatique doit être traité stratégiquement et au moyen d'une planification poussée qui articule et structure des plans d'action pratiques et efficaces et des réponses en matière de politiques. Ceci va requérir la création d'un consensus sur les priorités au sein d'une vaste communauté de parties prenantes et l'augmentation progressive des compétences, des connaissances et des bases et technologies de l'information.

Les priorités établies et convenues par les groupes de représentants, au moyen d'une planification stratégique, peuvent aider à orienter plus efficacement les investissements du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et peuvent attirer des ressources nationales et internationales pour l'entreprise

d'actions pratiques, aussi bien immédiates que sur le long terme, pour garantir que le changement climatique n'anéantisse pas la capacité des agriculteurs à s'adapter.

Sur la base des besoins et priorités clés identifiés, la communauté des agriculteurs et des ressources phytogénétiques sera en mesure de contribuer à et de tirer parti des programmes pour l'adaptation au changement climatique. Des ressources nationales et internationales peuvent ainsi être mobilisées pour soutenir efficacement et durablement la mise au point et l'application progressives de mesures efficaces d'adaptation dans l'agriculture des pays en développement.

Portée

L'*Appel à propositions 2010* soutiendra la formulation de plans d'action stratégiques pour l'adaptation au changement climatique pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cette première phase de mise au point de la stratégie devrait contribuer à l'adaptation de diverses approches de la gestion des ressources phytogénétiques aux effets du changement climatique. Les plans d'action stratégiques devraient fixer des priorités et des plans d'action clairs sur une base régionale, sous-régionale, éco-régionale ou autre.

Par exemple, les plans d'action stratégiques peuvent se concentrer sur des régions agro-écologiques telles que les terres sèches marginales de la région d'Afrique subsaharienne, l'Afrique australe, les petits États insulaires en développement, les zones montagneuses tropicales ou les plaines inondées d'Asie et les régions côtières de bord de mer. Dans toutes ces régions, le quatrième rapport d'évaluation de la Commission intergouvernementale sur le changement climatique a prévu que le changement climatique entraînera d'importantes perturbations.

Les plans d'action stratégiques peuvent également être formulés sur la base de cultures ou de groupes de cultures spécifiques (céréales, légumes alimentaires, végétaux, etc.). Dans certains cas, les plans d'action stratégiques peuvent amener à la création d'un ensemble intégré d'apports fournis par le Traité international pour l'adaptation au changement climatique: des semences acclimatées, de la technologie et du savoir-faire d'adaptation et un financement d'adaptation ciblé pour les fermiers et d'autres parties prenantes agricoles.

Les plans d'action stratégiques doivent viser à identifier les activités d'échange d'information, de transfert de technologie et d'augmentation des capacités pour couvrir tous les domaines associés à la conservation et à l'utilisation de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture face au changement climatique. Ils doivent montrer clairement comment les domaines d'activité proposés pourraient contribuer à aider les fermiers dans les pays en développement à s'adapter au changement climatique et à obtenir une sécurité alimentaire durable. Les plans d'actions doivent établir des priorités claires, des objectifs et, si possible, des étapes importantes et ils doivent couvrir une période suffisamment longue pour que ces objectifs puissent être atteints de façon réaliste, idéalement de 6 à 10 ans.

Les plans d'action stratégiques doivent donc non seulement inclure la conservation et la gestion au niveau des exploitations, la sélection végétale participative et la dissémination de semence et d'autres matériaux de plantation, mais également inclure la sélection végétale, y compris l'élargissement de la base, la présélection, l'introgession de gènes à partir d'espèces sauvages, etc.; le ramassage et la conservation *ex situ*, notamment en référence aux Plans stratégiques parrainés par le Fonds fiduciaire

mondial pour la diversité végétale⁴; la conservation *in situ* plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées, etc. Cette approche complète est en accord avec la première priorité adoptée par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

Les plans d'action stratégiques doivent être mis au point et en application par l'intermédiaire des institutions nationales, régionales et internationales existantes, y compris des réseaux en fonctionnement, ou en créant de nouveaux consortiums ou d'autres groupes de parties prenantes multiples.

Idéalement, les plans d'action stratégiques seront intégrés ou agiront en coordination avec des stratégies et des plans d'action pour la sécurité alimentaire et le changement climatique plus vastes, au niveau mondial, régional ou national, et seront mis en œuvre au sein d'un cadre de politiques plus large afin qu'ils favorisent les synergies aussi bien dans les actions que dans les ressources financières.

Les plans d'action stratégiques doivent jouer un rôle important et catalytique pour guider les priorités de financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, au-delà des seuls deux prochains cycles de financement, et celles d'autres fonds, organes et mécanismes multilatéraux.

Produits escomptés

Les stratégies individuelles peuvent couvrir, mais sans s'y limiter, les domaines suivants associés aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au changement climatique:

- analyses de scénarios futurs probables de changement climatique dans des régions agro-écologiques particulières, y compris, grâce à l'application à plus petite échelle de modèles de changement climatique, une identification des régions où la sécurité alimentaire et nutritionnelle est la plus fragile;
- analyses des conséquences probables du changement climatique sur les systèmes d'exploitation agricole, la sécurité alimentaire et les ressources phylogénétiques de différents groupes cibles dans ces régions, notamment les communautés les plus vulnérables. Les autres services écosystémiques fournis par l'agriculture et qui sont associés aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devraient également être pris en compte;
- la détermination de données de base existantes et l'identification de domaines dans lesquels des données de base supplémentaires devront être collectées lors des activités du projet pour mettre en œuvre la stratégie;
- l'identification d'analogues – des régions se trouvant présentement dans des conditions similaires à celles dont il est prévu qu'elles se produisent dans les régions cibles dans l'avenir. la possibilité et les avantages de nouer des accords de partenariat avec des institutions dans de telles régions agro-écologiques analogues devraient être explorés;
- études des activités et des plans de développement nationaux, régionaux et internationaux existants en rapport à la conservation et utilisation de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique;
- identification des principales cultures sur lesquelles se concentrer;
- stratégies pour la conservation des variétés de cultures locales et des plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées, en tenant notamment compte du remplacement de la

⁴ Pour plus d'information à propos des stratégies régionales et de conservation des cultures parrainées par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, rendez-vous sur: <http://www.croptrust.org/main/identifyingneed.php?itemid=514>

- diversité existante à travers les actions du projet lui-même⁵;
- stratégies pour l'amélioration génétique des cultures clés identifiées, y compris au moyen de méthodes de sélection participative, pour mettre au point des variétés adaptées aux nouveaux environnements dont on prévoit qu'ils résulteront du changement climatique;
 - stratégies pour la dissémination de semences et d'autres matériaux de plantation de variétés améliorées;
 - évaluation du besoin de nouvelles politiques, réglementations, *etc.* et stratégies pour la création et la mise en application de changements de politiques et réglementaires concernant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - l'identification d'institutions clés locales, nationales, régionales et internationales devant être impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie et leurs besoins pour le renforcement ou la création de nouvelles capacités institutionnelles, partenariats et mécanismes de coordination;
 - et
 - mécanismes pour une révision continue des stratégies et pour les mettre à jour en cas de besoin.

Taille attendue des projets

L'Appel à propositions 2010 consacrerait suffisamment de ressources à un important exercice de planification pour asseoir les bases nécessaires pour une allocation rationnelle et efficace des ressources dans le prochain cycle de financement et le suivant. De préférence, au moins la moitié du financement disponible sera consacré à ce volet.

Afin d'obtenir la base de planification désirée, il est souhaité que les projets de plans d'action stratégiques individuels n'excèdent pas les 0,5 million de dollars EU, avec une taille de projet moyenne variant entre 200 000 et 400 000 dollars EU.

Durée des projets

Les projets de plan d'action stratégique doivent durer au maximum un an afin que les stratégies mises au point par ce biais soient disponibles pour guider l'appel à propositions suivant.

Critère de sélection des pré-propositions

Seuls les Formulaires de pré-propositions intégralement complétés seront examinés. En plus des critères d'admissibilité des candidatures adoptés par l'Organe directeur (voir annexe 1), les pré-propositions seront évaluées selon les critères suivants:

- Étendue géographique
 - s'occuper des impacts négatifs du changement climatique et des risques qu'il présente pour les communautés agricoles particulièrement vulnérables, idéalement dans plus d'un pays Partie contractante;
 - soutenir l'intégration de composantes de ressources phytogénétiques dans les plans d'action sous-régionaux, éco-régionaux, nationaux ou régionaux, pour l'adaptation au changement climatique;

⁵ Les éléments contenus dans les stratégies et qui sont concernés par les stratégies de conservation devraient se concentrer principalement sur la conservation *in situ* et au niveau des exploitations, et il faut montrer de quelle manière ils sont liés à et complémentaires avec les stratégies de conservation *ex situ* soutenues par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (<http://www.croptrust.org/main/identifyingneed.php?>)

- Intérêt du projet
 - identifier le problème, l'information qui doit être rassemblée ou générée et les méthodologies qui seront employées pour identifier et prioriser les réponses d'adaptation⁶;
 - inclusion de priorités, objectifs et étapes importantes clairs pour aider les agriculteurs dans les pays en développement à s'adapter au changement climatique et obtenir une sécurité alimentaire durable;
- Collaboration et partenariats
 - identifier un groupe d'institutions cohérent et représentatif (un «consortium») qui mettra en œuvre le projet, avec des rôles et des responsabilités clairement définis;
 - identifier des fonds additionnels existants et potentiels provenant d'autres sources de financement;
- Bénéficiaires
 - spécifier, lorsque cela est possible, les fermiers et les communautés agricoles dont on pense qu'ils tireront profit du projet proposé en matière de sécurité alimentaire et d'adaptation au changement climatique. Les bénéficiaires cibles peuvent être identifiés, par exemple, par une menace climatique spécifique, un système ou un agro-système d'exploitation agricole particulier ou un groupe régional ou sous-régional cohérent. Plus le nombre des agriculteurs ou des communautés agricoles qui tirent profit du projet proposé sont nombreuses, et mieux ce sera.

Lors de la sélection des pré-propositions, toute l'attention nécessaire sera donnée au traitement de la sécurité alimentaire et du changement climatique dans toutes les régions comportant des pays qui sont des Parties contractantes du Traité.

3.1 Volet 2: Projets d'action immédiate

Fondement

Il est important de démontrer la valeur des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour les agriculteurs souhaitant obtenir la sécurité alimentaire et faire face au changement climatique. Le changement climatique représente déjà un sérieux défi et il est probable qu'il se produise plus vite qu'il n'a été prévu jusqu'à présent. Il entraînera une diminution de la sécurité alimentaire dans de nombreux pays, une diminution de la prévisibilité des récoltes de cultures et une dégradation des conditions agro-écologiques pour l'exploitation agricole. Le changement climatique est en train de perturber le développement rural et d'augmenter les fardeaux pesant sur les communautés agricoles les plus vulnérables, qui sont souvent plus durement atteintes par les événements climatiques extrêmes, tels que les inondations ou les sécheresses, et par des changements dans les périodes et durées des saisons de culture.

La gestion et le déploiement durable de la diversité génétique végétale jouent un rôle clé dans l'adaptation de l'exploitation agricole au changement climatique. Une attention et un soutien accrus sont nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire en aidant les agriculteurs à s'adapter au changement climatique grâce à la gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Une telle aide doit s'accorder aux stratégies et aux priorités nationales et reposer sur un soutien existant dans le domaine scientifique et des politiques.

Portée

⁶ Il peut être fait référence, par exemple, aux informations contenues dans le *Quatrième rapport d'évaluation de la Convention internationale pour la protection des végétaux* et le *Second rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

L'Appel à propositions 2010 contribuera à garantir une sécurité alimentaire durable en aidant les agriculteurs à s'adapter au changement climatique au moyen d'un portefeuille de projets d'action immédiate pour la gestion et la conservation des ressources phytogénétiques au niveau des exploitations et pour l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, comme décrit dans la section 2.2. Les propositions doivent se concentrer sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dont la liste figure à l'*annexe 1* du Traité international. Le soutien global aux activités pour l'échange d'information, le transfert de technologie et l'augmentation de capacités fera en général partie de projets plus vastes et intégrés, concentrés sur les priorités mentionnés ci-dessus.

Taille attendue des projets

Le coût des projets d'action immédiate ne doit pas excéder les 300 000 dollars EU.

Durée

Les projets d'action immédiate doivent se dérouler pendant au maximum deux ans.

Critère de sélection des pré-propositions

Seuls les Formulaires de pré-propositions intégralement complétés seront examinés. En plus des critères d'admissibilité des candidatures adoptés par l'Organe directeur (voir annexe 1), les pré-propositions seront évaluées selon les critères suivants:

- impact immédiat
 - les projets doivent avoir le potentiel d'un impact à court terme;
 - avoir une taille adéquate pour avoir un impact important;
- les projets doivent répondre à un besoin prioritaire clair, de préférence tel que l'énoncent déjà les stratégies ou plans existants;
- les projets doivent être menés par le pays et afficher un engagement clair et la participation de parties prenantes pertinentes;
- les projets doivent identifier des fonds additionnels existants et potentiels en provenance d'autres sources de financement, nationales ou internationales, qui partagent des objectifs similaires ou complémentaires.

Lors de la sélection des pré-propositions, toute l'attention nécessaire sera donnée pour s'occuper de la sécurité alimentaire et du changement climatique dans toutes les régions comportant des pays en développement qui sont des Parties contractantes du Traité.

ANNEXE 1

ADMISSIBILITÉ, CRITÈRES DE SÉLECTION ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATURES⁷

Les projets financés par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages doivent:

1. Répondre aux objectifs du Traité international;
2. Correspondre aux priorités qui seront établies, de temps en temps, par l'Organe directeur.
3. Être avantageux pour les Parties contractantes qui sont des pays en développement.
4. Être présentés par l'intermédiaire de la ou des Parties contractantes concernées.

CRITÈRES DE SÉLECTION⁸

1. Intérêt du projet
 - a. Les priorités de la Stratégie de financement et les principes stratégiques et les priorités établis par l'Organe directeur pour l'allocation des fonds à sa disposition sont-ils clairement incorporés et représentés dans les objectifs proposés et les produits escomptés de la proposition ?
 - b. Le projet contribue-t-il à la constitution d'un système mondial de conservation rationnel ? Le projet contribue-t-il aux Objectifs de développement du millénaire, en particulier les objectifs 1 et 7 ?
 - c. Quel est l'intérêt du projet pour les priorités d'un pays ou d'une région dans ses plans et programmes pour RPAA ? Quelles informations sont disponibles à propos de ces priorités ?
 - d. Le projet reprend-t-il des activités déjà réalisées ou en cours ? Le projet complète-t-il des activités déjà réalisées ou en cours ?
2. Faisabilité
 - a. L'activité proposée est-elle faisable en termes de ressources et de délais ? En particulier, le budget est-il adéquat pour couvrir totalement les activités proposées et produire les résultats attendus ?
3. Efficacité
 - a. Les coûts anticipés du projet sont-ils garantis contre les résultats et les avantages attendus du projet ?
 - b. Les types d'activités sont-ils les plus efficaces possibles dans l'optique de la réalisation des résultats nets du projet, son résultat et son impact ?
4. Avantages et bénéficiaires

⁷ IT/GB-2/07/Report, Annexe D Stratégie de financement, Annexe D.2, seconde session de l'Organe directeur du Traité international sur les Ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie, 29 octobre - 2 novembre 2007.

⁸ IT/GB-2/07/Report, Annexe D Stratégie de financement, Annexe D.3, seconde session de l'Organe directeur du Traité international sur les Ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie, 29 octobre - 2 novembre 2007.

- a. Qui sont les bénéficiaires immédiats ?
- b. Les résultats du projet proposé vont-ils parvenir, directement ou indirectement, jusqu'aux bénéficiaires ?
- c. Quelle est la contribution potentielle du projet au développement économique ?
5. Composition et capacités de l'équipe
 - a. Peut-on considérer que les capacités de l'équipe sont suffisantes ? L'équipe comprend-elle des partenaires de différentes disciplines ?
 - b. La proposition de projet prévoit-elle l'utilisation d'une expertise locale disponible ?
6. Collaboration
 - a. Quelle est l'étendue de la collaboration promue par la proposition de projet ?
 - b. De quelle façon cette collaboration contribue-t-elle à l'efficacité du projet ?
 - c. Existe-t-il un financement ou apport en nature complémentaire de la part du candidat ?
7. Planification et contrôle
 - a. Des étapes importantes et des indicateurs convenables ont-ils été incorporés dans la proposition de projet ?
 - b. La proposition indique-t-elle comment la progression du projet sera contrôlée et comment ses impacts seront gérés ?
 - c. Dans quelle mesure l'impact positif attendu est-il mesurable ?
8. Durabilité
 - a. À quel point ces activités sont-elles durables et les changements introduits par le projet avantageux ?
 - b. Le transfert de technologie et l'augmentation de capacités sont-ils réalisés ?
 - c. Une composante de formation a-t-elle été incorporée ?
9. Étendue géographique
 - a. Quelle est l'étendue de la portée géographiques et de l'impact du projet proposé ?
 - b. Quelle est l'importance mondiale et/ou régionale du projet quant à la réalisation des objectifs du Traité ?
10. Intérêt de la culture
 - a. Quelle est la contribution de la ou des cultures pour lesquelles des activités sont proposées, pour la sécurité alimentaire mondiale ou régionale et l'utilisation durable ?
 - b. Quel est l'intérêt de la ou des cultures pour lesquelles des activités ont été proposées, pour la qualité et la diversité de l'alimentation humaine ou de la nourriture animale ?
 - c. Quelle est la contribution du projet proposé pour la conservation et utilisation du pool de gènes de la ou des cultures ?
 - d. Le projet s'occupe-t-il de la conservation et/ou utilisation d'une culture dans un de ses centres de diversité ?
 - e. Dans quelle mesure le pool de gènes couvert par les activités du projet proposées est-il menacé au niveau national, régional ou mondial ?

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES⁹

Lors de sa troisième session, l'Organe directeur du Traité international a pris les décisions suivantes:

1. les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture figurant à l'annexe 1 du Traité international, résultant de projets financés par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, doivent être rendues disponibles d'après les termes et conditions du Système multilatéral; et

⁹ IT/GB-3/09/Report, Annexe A.3 Résolution 3/2009 Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité, Troisième session de l'Organe directeur du Traité international sur les Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Tunis, Tunisie, 1 - 5 juin 2009.

2. l'information générée par les projets financés par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages doit être rendue disponible au public dans l'année suivant la finalisation du projet.

ANNEXE 2

LISTE DES PARTIES CONTRACTANTES DU TRAITÉ INTERNATIONAL AYANT LE DROIT DE POSER LEUR CANDIDATURE POUR L'APPEL À PROPOSITIONS 2010¹⁰

Afghanistan
Algérie
Angola
Arménie
Bangladesh
Bénin
Bhutan
Brésil
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Djibouti
Égypte
El Salvador
Équateur
Érythrée
Ethiopie
Fiji
Gabon
Ghana
Guatemala

¹⁰ La liste a été élaborée en se basant sur une liste complète de pays en développement dérivée de la classification des pays la plus récente réalisée par la Banque mondiale, datant d'avril 2010, tel que l'a requis la troisième session de l'Organe directeur du Traité international sur les Ressources phytogénétiques, IT/GB-3/09/Report, Annexe A.3, Résolution 3/2009 mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité, Tunis, Tunisie, 1 - 5 juin 2009.

Guinée
Guinée Bissau
Honduras
Iles Cook
Iles Maurice
Inde
Indonésie
Jamaïque
Jordanie
Kenya
Kirghizistan
Kiribati
Lesotho
Lettonie
Liban
Libéria
Jamahiriya arabe libyenne
Lituanie
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Mauritanie
Maroc
Myanmar
Namibie
Népal
Nicaragua
Nigeria
Ouganda
Pakistan
Palau
Panama
Paraguay
Pérou

Philippines
Pologne
Roumanie
Samoa
République Arabe Syrienne
République centrafricaine
République Démocratique du Congo
République du Congo
République du Tchad
République Islamique d'Iran
République populaire démocratique de Corée
République populaire démocratique du Laos
République Unie de Tanzanie
Sainte Lucie
Sao Tomé et Príncipe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Soudan
Togo
Tunisie
Turquie
Uruguay
Venezuela
Yémen
Zambie
Zimbabwe

ANNEXE 3

LISTE DES POINTS FOCaux ET DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS À LA FAO DES PARTIES CONTRACTANTES AUTORISÉES À POSER LEUR CANDIDATURE¹¹

PARTIES CONTRACTANTES	REPRÉSENTANTS ACCRÉDITÉS À LA FAO	POINT FOCAL NATIONAL
AFGHANISTAN	EMBASSY OF THE ISLAMIC REPUBLIC OF AFGHANISTAN VIA NOMENTANA 120 00161 ROME TEL: 06 8611009 FAX: 06 86322939 E-MAIL: INFO@AFGHANISTANEMBASSYITALY.COM ARAYAZI@HOTMAIL.COM	MR MOHAMMAD AZIZ OSMANZAI DIRECTOR AGRICULTURE RESEARCH INSTITUTE OF AFGHANISTAN (ARIA) MINISTRY OF AGRICULTURE, IRRIGATION AND LIVESTOCK KARTA-E SAKHI KABUL, AFGHANISTAN TEL: +93 20 700207045 E-MAIL: AOSMANZAI@YAHOO.COM
ALGERIA	AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	MR SALAH CHOUAKI CHARGE DE RECHERCHE

¹¹ Le tableau suivant comprend les coordonnées détaillées des Points focaux nationaux du Traité, des Représentants permanents à la FAO ou des canaux de communication officiels de la FAO avec les Parties contractantes ayant le droit de présenter leur candidature pour obtenir le soutien du Fonds pour le partage des avantages pour la période biennale 2010-2011. Les pré-propositions candidates présentées dans le cadre de l'Appel à propositions 2010 doivent être soumises par l'intermédiaire de ces autorités nationales. Ce tableau a été compilé à partir de listes et de documents de communication existants provenant des Parties contractantes dans le cadre de l'Appel à propositions 2010 ouvert le 26/06/2010 et il est fourni uniquement afin de servir de référence aux candidats potentiels. Le Traité international et son Secrétariat se dégage de toute responsabilité concernant l'actualité ou le fonctionnement des courriers électroniques, sites Web, télécopies ou numéros de téléphone fournis dans le tableau de référence.

DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

VIA BARTOLOMEO EUSTACHIO, 12

00161 ROME

TEL: 06 44202533/2546/ 44236843

FAX: 06 44292744

CHARGE DES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE D'ALGERIE
(INRAA)

02, RUE DES FRERES OUAKED, BP 200

HACENE BADI, BELFORT, EL HARRACH, ALGER

TEL: +213 021.52.12 81

FAX:+213.021.52.12.83

MOBILE: + 213.771.37.26.51

E-MAIL: CHOUAKI@GMAIL.COM

MR ABDELHAMID HEMDANI

SOUS-DIRECTEUR DE LA PROTECTION DES PATRIMOINES
GENETIQUES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

12, BOULEVARD COLONEL AMIROUCHE, ALGER

TEL/ FAX : +213 021.74.32.90

MOBILE: +213.0.661.95.66.97

E-MAIL: HHEMDANI@YAHOO.FR

ANGOLA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE

D'ANGOLA

VIA DRUSO, 39

00184 ROME

TEL: 06 7726951/ 772695200/5261

FAX: 06 772695241/ 77590009

E-MAIL: GAB@EMBANGOLA.COM

CARLOSAMARAL@TISCALINET.IT

ARMENIA

PERMANENT REPRESENTATION OF THE
REPUBLIC OF ARMENIA TO FAO
VIA CAMILLO SABATINI 102
MAILING ADDRESS: C.P. 64194

00100 ROME

TEL: 06 5201924

FAX: 06 5201924

E-MAIL: ARMAMBFAO@VIRGILIO.IT
ZOHRAB.MALEK@GMAIL.COM

Ms ALVINA AVAGYAN

SENIOR SCIENTIFIC RESEARCHER

STATE AGRARIAN UNIVERSITY

REPUBLIC OF ARMENIA

TEL: +37 410 524610

FAX: +37 410 524610

E-MAIL: ALVINA AV@MAIL.RU

BANGLADESH

EMBASSY OF THE PEOPLE'S REPUBLIC
OF BANGLADESH
VIA ANTONIO BERTOLONI, 14

00197 ROME

TEL: 06 8078541/ 8083595/8078732

FAX: 06 8084853

E-MAIL: EMBANGRM@MCLINK.IT

BENIN

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU
BENIN
87, AVENUE VICTOR HUGO
75116 PARIS
FRANCE
TEL: +33 1 45009882
FAX: +33 1 45018202
E-MAIL:
AMBASSADE.BENIN@GOFORNET.COM

BHUTAN

PERMANENT MISSION OF THE KINGDOM
OF BHUTAN TO THE UNITED NATIONS
OFFICE IN GENEVA
17-19, CHEMIN DU CHAMP D'ANIER
CH-1209 GENEVA – SWITZERLAND
TEL: +41 22 7990890
FAX: +41 22 7990899

BRAZIL

PERMANENT REPRESENTATION OF THE
FEDERATIVE

MR PAULINO FRANCO DE CARVALHO

REPUBLIC OF BRAZIL TO FAO
VIA DI SANTA MARIA DELL'ANIMA 32

00186 ROME

TEL: 06 68307576/ 68398426/6789353

FAX: 06 68398802

E-MAIL: REBRAFAO@BRAFAO.IT

HEAD OF THE ENVIRONMENT DIVISION

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS

PALACIO ITAMARATY - ANEXO I, SALA 439

EXPLANADA DOS MINSITÉRIOS, BLOCO H

CEP 70170 – 900 BRASILIA DF, BRAZIL

TEL: +5561 34118447

FAX: +5561 34118446

E-MAIL: DEMA@ITAMARATY.GOV.BR

BULGARIA

PERMANENT REPRESENTATION OF THE
REPUBLIC OF BULGARIA TO FAO
VIA PIETRO PAOLO RUBENS, 21

00197 ROME

TEL: 06 3224640/43/ 3213986

FAX: 06 3226122

E-MAIL: FAOBULGARIA@YAHOO.IT

MS LILIA IVANOVA KRASTEVA

DIRECTOR

INSTITUTE FOR PLANT GENETIC RESOURCES “K. MALVOK”

122 SADOVO CITY

BULGARIA

TEL: +359 32629926

FAX: +359 32629926

E-MAIL: KRASTEVA_IPRG@ABV.BG

BURKINA FASO

AMBASSADE DU BURKINA FASO
VIA XX SETTEMBRE, 86

00187 ROME

TEL: 06 42010611

FAX: 06 42016701

E-MAIL: BKER_CISSE@YAHOO.FR
AMBABF.ROMA@TIN.IT

BURUNDI

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU
BURUNDI
VIA ENRICO ACCINNI, 63 SCALA B INT 10
00191 ROME
TEL: 06 36381786
FAX: 06 36381171
E-MAIL: AMBABU.ROMA@YAHOO.FR

MR FELIX NTAHOMVUKIYE

CONSEILLER AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
BP 1850
BUJUMBURA, BURUNDI
TEL: +257 242168
FAX: +257 0404221

CAMBODIA

H.E. THE MINISTER FOR AGRICULTURE,
FORESTRY AND FISHERIES
MINISTRY OF AGRICULTURE, FORESTRY
AND FISHERIES
200, PREAH NORODOM BOULEVARD,
KHAN CHAMCARMON
PHNOM PENH, CAMBODIA
TELEPHONE: +855 23 215686
TELEFAX: +855 23 215686
E-MAIL: MAFFCAB@CAMNET.COM.KH

CAMEROON

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU

MR ABDOU NAMBA

CAMEROUN
VIA SIRACUSA, 4-6
00161 ROME
TEL: 06 44291285
FAX: 06 44291323
E-MAIL: INFO@CAMEROONEMBASSY.IT

**CENTRAL
AFRICAN REPUBLIC**

DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
B.P. 11970
YAOUNDE, CAMEROUN
TEL: +237 22 22 1595 – 99985819
FAX: +237 22 22 5091
E-MAIL: ABDOUMBA@YAHOO.FR

MR JEAN BENOIT MBORHOUL
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
BP 786
BANGUI, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
TEL: +236 545298 OR 236 084435
E-MAIL: RCAPHYTOGENETIQUE@YAHOO.FR
JMBBORHOUL@YAHOO.FR

CHAD

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU
TCHAD
LEPSSIUSSTRASSE, 114
12165, BERLIN
GERMANY

TEL: +49 30 3199162-0

FAX: +49 30 3199162-20

E-MAIL:

CONTACT@AMBATCHADBERLIN.COM

**CONGO,
REPUBLIC OF**

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU

CONGO

VIA OMBRONE, 8/10

00198 ROME

TEL: 06 8417422

FAX: 06 8417422

E-MAIL: AMBACOROME@LIBERO.IT

MR BLAISE GASSILA

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

BRAZAVILLE

TEL : +2425642919

E-MAIL: BLAISEGASSILA@YAHOO.FR

COOK ISLANDS

THE SECRETARY
MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS AND
IMMIGRATION
P.O. BOX 105
RAROTONGA, COOK ISLANDS

TELEPHONE: +682 29347 – 20684 – 20266

TELEFAX: +682 24684 – 21247

E-MAIL: SECFA@FORAFFAIRS.GOV.CK

COPY TO:

THE

SECRETARY

MINISTRY OF AGRICULTURE
NIKAO
P.O.Box 96
RAROTONGA, COOK ISLANDS

TELEPHONE: +682 21705 - 28711
TELEFAX: +682 21881
E-MAIL: CIMOA@OYSTER.NET.CK

COSTA RICA

REPRESENTACIÓN PERMANENTE DE COSTA RICA
EMBAYADA ANTE LA SANTA SEDE
VIA G.B. BENEDETTI, 3

00197 ROMA

TEL: 06 80660390

FAX: 06 80660390

E-MAIL: MISFAO@TISCALINET.IT

MR WALTER PAULO QUIROS ORTEGA

PRESIDENTE DE LA COMISIÓN NACIONAL DE RECURSOS
FITOGENÉTICOS

DIRECTOR EJECUTIVO

OFICINA NACIONAL DE SEMILLAS DE COSTA RICA

B GONZÁLEZ LAHMAN

P.O. Box 10309 (1000)

SAN JOSÉ, COSTA RICA

TEL: +506 2235922

FAX: +506 2217792

E-MAIL: WQUIROS@OFINASE.GO.CR

COTE D'IVOIRE

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE
COTE D'IVOIRE
VIA GUGLIELMO SALICETO 6/8/10

MR FATAYE AKAMOU

SOUS-DIRECTEUR DE LA DEFENSE DES CULTURES

00161 ROME
TEL: 06 44231129
FAX: 06 44292531
E-MAIL: FAO@COTEDIVOIRE.IT

DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX DU CONTROLE
ET DE LA QUALITE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
07 BP 25
ABIDJAN 07, COTE D'IVOIRE
TEL: +225 20228479 – 07471448
FAX: +225 20212032
E-MAIL: AFATAYE@AVISO.CI
AKAMOUFATAYE@YAHOO.FR

CUBA

REPRESENTACIÓN PERMANENTE DE LA
REPÚBLICA DE CUBA ANTE LA FAO
VIA LICINIA, 13ª
00153 ROMA
TEL: 06 5781123
FAX: 06 5780614
E-MAIL: FAOPRCUB@MISCUBA.191.IT

DJIBOUTI

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE
DJIBOUTI
AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 204
1050 BRUXELLES
BELGIQUE

MR MOHAMED MOUSSA MOHAMED
DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DES FORETS
DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORETS

TEL: +32 2 3476967/61
FAX: +32 2 3476963
E-MAIL: AMB_DJIB@YAHOO.FR

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA MER
ROUTE NELSON MANDELA
B.P. 453
DJIBOUTI-VILLE, REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
TEL.: +253 341774 / 341496
FAX.: +253 355879
E-MAIL: SAF@INTNET.DJ

**DEMOCRATIC
PEOPLE'S REPUBLIC
OF KOREA**

EMBASSY OF THE DEMOCRATIC PEOPLE'S
REPUBLIC OF KOREA
VIALE DELL'ESPERANTO, 26
00144 ROME
TEL: 06 54220749 5924034
FAX: 06 54210090
E-MAIL: EKODPR@ALICE.IT

MR PAK CHUN II
COORDINATOR
FAO NATIONAL COMMITTEE
CENTRAL DISTRICT, PYONGYANG CITY
D.P.R. KOREA
TEL. +85 02 3817345
FAX +85 02 3817603
EMAIL: YONGHO.RI@FAO.ORG
EKODPR@ALICE.IT

**DEMOCRATIC
REPUBLIC OF THE
CONGO**

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO
VIA BARBERINI, 3
00187 ROME

TEL: 06 42010779

FAX: 06 42903331

E-MAIL:

AMBASSADERDCROME@YAHOO.FR

ECUADOR

EMBAJADA DE LA REPÚBLICA DEL
ECUADOR
VIA ANTONIO BERTOLONI, 8

00197 ROMA

PHONE: 06 45439007/ 45439083

FAX: 06 8076271

E-MAIL: MECUROMA@ECUADOR.IT

**INSTITUTO NACIONAL AUTÓNOMO DE INVESTIGACIONES
AGROPECUARIAS (INIAP)**

MR CÉSAR TAPIA BASTIDAS

JEFE DEL DEPARTAMENTO DE RECURSOS FITOGENÉTICOS

AVS. ELOY ALFARO No. 30-350 Y AMAZONAS

EDIFICIO DEL MAG PISO 4

APARTADO POSTAL 17-01-340

QUITO, ECUADOR

TEL: +593 2 2528650/ +593 23006089

FAX: +593-2 504240 /2693359

E-MAIL: INIAP@INIAP-ECUADOR.GOV.EC

DENAREG@YAHOO.COM

DENAREF@RDYEC.COM

EGYPT

EMBASSY OF THE ARAB REPUBLIC OF
EGYPT

MS HANAIYA EL ITRIBY
PRESIDENT

VIA SALARIA, 267 (VILLA SAVOIA)

00199 ROME

TEL: 06 8440191/85355768

8548956/85301991

FAX: 06 8554424 06 8542603

E-MAIL: AMBEGITTO@YAHOO.COM
EGYPT@AGRIOFFEGYPT.IT

NATIONAL GENE BANK OF EGYPT

AGRICULTURAL RESEARCH CENTRE

MINISTRY OF AGRICULTURE AND LAND RECLAMATION

9 GAMMAA ST.

GIZA 12619, EGYPT

TEL: +202 3572731 – 35727831

FAX: +202 35689519

E-MAIL: HITRIBY@NGB.GOV.EG

HITRIBY2@YAHOO.COM

EL SALVADOR

EMBAJADA DE LA REPÚBLICA DE

EL SALVADOR

VIA GUALTIERO CASTELLINI, 13

00197, ROMA

TEL: 06 8076605

FAX: 06 8079726

E-MAIL: EMBASALVAROMA@TISCALI.IT

Ms SONIA EDITH SOLÓRZANO PACHECO

JEFE DE LABORATORIO DE BIOTECNOLOGÍA

CENTA/MAG

SAN ANDRÉS LA LIBERTAD

CARRETERA DE SAN SALVADOR – SANTA ANA (KM. 33.5)

885 SAN SALVADOR, EL SALVADOR

TEL: +503 23 020273 – 0220200

FAX: +503 23 020241

E-MAIL: SONIA.SOLORZANO@GMAIL.COM

ERITREA

EMBASSY OF ERITREA

VIA BONCOMPAGNI, 16 - 3RD FLOOR

00187 ROME

TEL: 06 42741293

FAX: 06 42086806/ 42741514

E-MAIL:

SEGRETERIA@EMBASSYOFERITREA.IT

INFO@EMBASSYOFERITREA.IT

ETHIOPIA

EMBASSY OF THE FEDERAL DEMOCRATIC

REPUBLIC OF ETHIOPIA
(OFFICE OF THE PERMANENT REPRESENTATIVE TO FAO)
VIA ANDREA VESALIO,16

00161 ROME

TEL: 06 4416161/ 441616307

FAX: 06 4403676

E-MAIL: EMBETHRM@RDN.IT

MR KASSAHUG EMBAYE

A/DIRECTOR GENERAL

INSTITUTE OF BIODIVERSITY CONSERVATION

P.O. BOX 30726

ADDIS ABABA, ETHIOPIA

TEL: +251 116612340/251 – 911844797

FAX: +251 11 6613722

E-MAIL: DG-IBC@ETHIONET.ET

DDG@IBC-ET.ORG

FIJI

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF THE FIJI

ISLANDS
92-94, SQUARE PLASKY
5TH FLOOR

1030 BRUSSELS

MR RICHARD BEYER

PERMANENT SECRETARY FOR AGRICULTURE

MINISTRY OF AGRICULTURE

P.O. BOX 2218

GOVERNMENT BUILDING

BELGIUM

TEL: +32 27369050/ 7360915/7326607

FAX: +32 2 7361458

E-MAIL: INFO@FIJEMBASSY.BE

SUVA, FIJI

E-MAIL: BEYER@CONNECT.COM.FJ

GABON

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE

GABONAISE

VIA SAN MARINO, 36-36A

00198 ROME

TEL: 06 85358970/ 85304534

FAX: 06 8417278

E-MAIL:

AMBASSADEDUGABON1@INTERFREE.IT

MR RAOUL NDONG

DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE

ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

BP 43 LIBREVILLE

GABON

TEL: +241 760055

FAX: +241 772674

E-MAIL: RAOULNDONG@YAHOO.FR

GHANA

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF GHANA
VIA OSTRIANA, 4

00199 ROME

TEL: 06 86219307/ 06 86217191

FAX: 06 86325762

**THE DIRECTOR, PLANT GENETIC RESOURCES RESEARCH
INSTITUTE (PGRRI)**

MR LAWRENCE MISA ABOAGYE

P.O. Box M. 32

E-MAIL: INFO@GHANAEMBASSY.IT
FAO@GHANAEMBASSY.IT

ACCRA, GHANA

TEL: +233 277766955

FAX: +233 21779809

E-MAIL: ABOAGYELAWRENCEMISA@YAHOO.COM

GUATEMALA

EMBAJADA DE LA REPÚBLICA DE
GUATEMALA
VIA DEI COLLI DELLA FARNESINA, 128
00194, ROMA
TEL: 06 36381143/ 36299091
FAX: 06 3291639
E-MAIL:
MISFAO.GUATEMALA@GMAIL.COM

MR ARNOLDO ROBERTO COBAQUIL GARCIA

ING. AGR., JEFE DE ÁREA FITOZOOGÉNICA

UNIDAD DE NORMAS Y REGULACIONES

MINISTERIO DE AGRICULTURA, GANADERÍA Y ALIMENTACIÓN
(MAGA)

7ª AVE. 12-90 ZONA 13, ANEXO EDIFICIO MONJA BLANCA

CIUDAD DE GUATEMALA, GUATEMALA

TEL: +502 24137000 EXT.7468

E-MAIL: ROBERTO.COBAQUIL@MAGA.GOB.GT

COBA.VICENT@GMAIL.COM

GUINEA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DE GUINEE
VIA ADELAIDE RISTORI, 9B/13
00197 ROME
TEL: 06 8078989/ 80696467

FAX: 06 8077588/ 80690221

E-MAIL:

AMBAGUINEEROME1@VIRGILIO.IT

GUINEA-BISSAU

SON EXCELLENCE
LA MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION ET DES COMMUNAUTES
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION ET DES COMMUNAUTES
PRAÇA DOS HEROIS NACIONAIS
B.P. 190
BISSAU, GUINEE-BISSAU

TELEPHONE: +245 203764
TELECOPIE: +245 202378 OU C/O 2.1(III)
MEL: ERJOMEX@HOTMAIL.COM

COPY TO:

SON EXCELLENCE
LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL

B.P. 71

SANTA LUZIA, BAIRRO Q.G.
BISSAU, GUINÉE-BISSAU

TELEPHONE: +245 3221200
TELECOPIE: +245 3222483 OU C/O 2.1(III)
MEL: GMAGRICULTURA@HOTMAIL.COM

HONDURAS

EMBAJADA DE LA REPÚBLICA DE
HONDURAS
VIA GIAMBATTISTA VICO 40, INT. 8
00196 ROMA
TEL: 06 3207236
FAX: 06 3207973
E-MAIL: HONDURAS@EMBAJADA.IT

MR RIGOBERTO NOLASCO PEREYRA
COORDINATOR OF THE “PROGRAMA DE GENERACIÓN DE
TECNOLOGÍA”
DIRECCIÓN DE CIENCIA Y TECNOLOGÍA AGROPECUARIA
(DICTA) DICTA/SAG
TEGUCIGALPA, HONDURAS
TEL: +504 2356025/ 2326152
FAX: +504 2320899
E-MAIL: RNOLASCO@SAG.GOB.HN
NOLASCORIGOBERTO@YAHOO.COM

INDIA

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF INDIA
VIA XX SETTEMBRE, 5
00187 ROME
TEL: 06 4884642/3/4/5/ 06 42013972
FAX: 06 4819539/ 06 48904470
E-MAIL:
AMB.OFFICE@INDIANEMBASSY.IT

JOINT SECRETARY (SEEDS)
DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND COOPERATION
MINISTRY OF AGRICULTURE
KRISHI BHAVAN NEW DELHI 110114
E-MAIL: UPMACHAWDHRY@HOTMAIL.COM

AGRI.WING@INDIANEMBASSY.IT

INDONESIA

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF INDONESIA
A
VIA CAMPANIA, 55

00187 ROME

TEL: 06 42009150/ 06 4200911

FAX: 06 4880280/ 48904910

E-MAIL:

INDOROM@INDONESIANEMBASSY.IT;
INDOROM@UNI.NET

DIRECTOR GENERAL

**INDONESIAN AGENCY FOR AGRICULTURAL RESEARCH AND
DEVELOPMENT (IAARD)**

MR SUMARJONO GATOT IRIANTO

JL. RAGUNAN 29

PASAR MINGGU, INDONESIA

TEL: 021 780 6205

FAX: 021 780 0644

E-MAIL: KBADAN@LITBANG.DEPTAN.GO.ID

GATOT_IRIANTO@YAHOO.COM

IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF

PERMANENT REPRESENTATION OF THE
ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN TO FAO
VIA AVVENTINA, 8

00153 ROME

TEL: 06 5743594/ 5780334

FAX: 06 5747636

E-MAIL:

MISSIRANFAO@MISSIRANFAO.191.IT

MR JAVAD MOZAFARI HASHJIN

HEAD OF NATIONAL PLANT GENE BANK OF IRAN

SEED AND PLANT IMPROVEMENT INSTITUTE (SPII)

MAHDASHT AVE. KARAJ (OR P.O. BOX 31585-4119)

KARAJ, IRAN

TEL: +261 2701260

FAX: +261 2716793

E-MAIL: JMOZAFAR@YAHOO.COM

JAMAICA

PERMANENT MISSION OF JAMAICA TO THE
UNITED NATIONS OFFICE AND OTHER

SPECIALIZED INSTITUTIONS IN GENEVA
RUE DE LAUSANNE, 36

CH - 1201 GENEVA

SWITZERLAND

TEL: +41 22 9080760

FAX: +41 22 7384420

E-MAIL: MISSION.JAMAICA@TIES.ITU.INT

JORDAN

EMBASSY OF THE HASHEMITE KINGDOM

OF JORDAN

VIA GIUSEPPE MARCHI, 1/B

00161 ROME

TEL: 06 86205303/ 86205304

FAX: 06 8606122

E-MAIL: EMBROMA@JORDANEMBASSY.IT

**NATIONAL CENTRE FOR AGRICULTURAL RESEARCH AND
TECHNOLOGY TRANSFER (NCARTT)**

MR FAISAL AWAWDEH

DIRECTOR

BAQ'A, THE MAIN STREET, OPPOSITE THE SATELLITE STATION

P.O.BOX 639

BAQA'A 19381, JORDAN

TEL: +962 6 4726680

KENYA

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF KENYA
VIA ARCHIMEDE, 164

00197 ROME

TEL: 06 8082714/ 8082717/8

FAX: 06 8082707

E-MAIL: KENROMA@RDN.IT

FAX: +9626 4726099

E-MAIL: DIRECTOR@NCARTT.GOV.JO

FAISAL@NCARE.GOV.JO

MR ZACHARY KITHINJI MUTHAMIA

HEAD

NATIONAL GENE BANK OF KENYA

P.O. BOX 30148

00200 NAIROBI, KENYA

TEL: +254 020 2700462

FAX: +254 020 4183344

E-MAIL: NGBK@WANANCHI.COM

ZKMUTHAMIA@YAHOO.COM

KIRIBATI

THE PERMANENT SECRETARY FOR
FOREIGN AFFAIRS
MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS AND
IMMIGRATION
P.O. BOX 68
TARAWA, KIRIBATI

TELEPHONE: +686 21342
TELEFAX: +686 21466

COPY TO:

THE PERMANENT SECRETARY FOR
ENVIRONMENT, LANDS AND AGRICULTURE
DEVELOPMENT
MINISTRY OF ENVIRONMENT, LANDS AND
AGRICULTURE DEVELOPMENT
P.O BOX 64
BAIRIKI, TARAWA, KIRIBATI

TELEPHONE: +686 21099
TELEFAX: +686 21120

**LAO PEOPLE'S
DEMOCRATIC
REPUBLIC**

H.E. THE DEPUTY PRIME MINISTER AND
MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS
MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
THAT LUANG ROAD
VIENTIANE, LAO P.D.R.

TELEPHONE: +856 21 415822 – 414002
TELEFAX: +856 21 414009 – 413295 – 262767

COPY TO:

H.E. THE MINISTER FOR AGRICULTURE
AND FORESTRY
MINISTRY OF AGRICULTURE AND FORESTRY
LANE XANG AVENUE
VIENTIANE, LAO P.D.R.

TELEPHONE: +856 21 412340 /42 /45
TELEFAX: +856 21 412344
E-MAIL: PLANNING.MAF@LAOGOV.NET

LATVIA

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF LATVIA
VIALE LIEGI, 42

00198 ROME

TEL: 06 8841227/9/ 8841237

FAX: 06 8841239

E-MAIL: EMBASSY.ITALY@MFA.GOV.LV

LEBANON

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
LIBANAISE
VIA GIACOMO CARISSIMI, 38

00198 ROME

TEL: 06 8537211

FAX: 06 8411794

E-MAIL: AMBALIBANO@HOTMAIL.COM

MR ALI CHEHADE

HEAD

DEPARTMENT OF PLANT BIOTECHNOLOGY LEBANESE

AGRICULTURAL INSTITUTE (LARI)

PO BOX 287- ZAHLEH

TAL AMARA, RAYAK- BEQAA, LEBANON

TEL: +961 08900037

FAX: +961 8 900077

E-MAIL: ALICHEHADE@HOTMAIL.COM

LESOTHO

EMBASSY OF THE KINGDOM OF LESOTHO
VIA SERCHIO, 8

00198 ROME

MS MATLA MARTIN RANTHAMANE

DIRECTOR

DEPARTMENT OF AGRICULTURAL RESEARCH

TEL: 06 8542496/ 8542419

FAX: 06 8542527

E-MAIL:

LESOTHOEMBASSY.ROME@TIN.IT

P.O. BOX 829, MASERU 100

LESOTHO

TEL: +266 22 320786/ 312395

FAX: +266 22 310362

E-MAIL: MMRANTHAMANE@YAHOO.CO.UK

LIBERIA

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF LIBERIA
PIAZZALE DELLE MEDAGLIE D'ORO, 7

00136 ROME

TEL: 06 35453399

FAX: 06 35344729

E-MAIL:

LIBERIAEMBASSY@HOTMAIL.COM

OFFICE@LIBERIAEMBASSY.IT

LIBYAN JAMAHIRIYA ARAB

PERMANENT REPRESENTATION OF THE
LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA TO FAO
VIA TORQUATO TARAMELLI, 30 INT. 10

00197 ROME

TEL: 06 32609854

FAX: 06 3225438

E-MAIL: FAOPRLBY@YAHOO.COM

MR MUSAFA ELAGHEL

DIRECTOR

NATIONAL BANK FOR PLANT GENETIC RESOURCES

TRIPOLI, LYBIA

TEL: +218 213705748

E-MAIL: MUSTAFA_ELAGHEL@YAHOO.COM

LITHUANIA

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF LITHUANIA
A
VIALE DI VILLA GRAZIOLI, 9
00198 ROME
TEL: 06 8559052 8540482
FAX: 06 8559053
E-MAIL: COMM@LTEMB.IT
INFO@LTEMB.IT

MADAGASCAR

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE
MADAGASCAR
VIA RICCARDO ZANDONAI, 84/A
00194 ROME
TEL: 06 36300183/ 36307797
FAX: 06 3294306
E-MAIL: AMBAMAD@HOTMAIL.COM

Ms MICHELLE ANDRIAMHAZO
AGRICULTURAL ENGINEER
CHARGÉE D'ÉTUDES AU SEIN DU SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA
PÊCHE (MAEP)
B.P 301 ANOSY, ANTANANARIVO 101
MADAGASCAR
TEL: +261-2-22 355-69
FAX: +261-2 22-261-65
E-MAIL: SAMIANDRI@YAHOO.FR

MALAWI

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF MALAWI
HERRMANN DEBROUX, 46
B1160 BRUXELLES
BELGIUM
TEL: +32 22310980
FAX: +32 22311066
E-MAIL: EMBASSY.MALAWI@SKYNET.BE

SSENV.MAEP@WANADOO.MG

THE DEPARTMENT OF AGRICULTURE RESEARCH SERVICES

MR ALFRED P. MTIKUSO

DIRECTOR

AGRICULTURAL RESEARCH SERVICES AND BOARD

MEMBER OF THE SADC PLANT GENETIC RESOURCES CENTRE
(SPGRC)

P O BOX 30779

LILONGWE 3, MALAWI

TEL: +265 1 707 393/707/ 398

FAX: +265 1 707 374

E-MAIL: AGRIC-RESEARCH@SDNP.ORG.MW

MALAYSIA

EMBASSY OF MALAYSIA
VIA NONENTANA, 297
00162 ROME
TEL: 06 8415808/8419296/ 06
8411339/8415764
FAX: 06 8555040/ 8555110
E-MAIL:
MW.ROME@EMBASSYMALAYSIA.IT
AGRIMO.A.ROME@AMBASCIATAMALAYSIA.19

MR MOHD SHUKOR BIN NORDIN

DEPUTY DIRECTOR

STRATEGIC RESOURCES RESEARCH CENTER

MALAYSIAN AGRICULTURAL RESEARCH AND DEVELOPMENT

INSTITUTE (MARDI)

PETI SURAT 12301 (OR P.O. 12301 GENERAL POST OFFICE)

PEJABAT POS BESAR

[I.IT](#)

50774 KUALA LUMPUR, MALAYSIA

PHONE: +603 8943 7391

FAX: +603 8948 7639

E-MAIL: DINO@MARDL.MY

MALDIVES

THE HONOURABLE
MINISTER FOR FISHERIES AND AGRICULTURE
MINISTRY OF FISHERIES AND AGRICULTURE
GHAAZEE BUILDING
AMEER AHMED MAGU
MALE (20-01), MALDIVES

TELEPHONE: +960 332 2625
TELEFAX: +960 332 6558
E-MAIL: ADMIN@FISHAGRI.COM.MV

MALI

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU MALI
I
VIA ANTONIO BOSIO, 2
00161 ROME
TEL: 06 44254068
FAX: 06 44254029
E-MAIL: AMB.MALIROME@TISCALINET.IT

MR AMADOU SIDIBÉ

CHEF DE L'UNITE DES RESSOURCES GENETIQUES
INSTITUT D'ECONOMIE RURALE
URG/IER BP. 258 AVENUE MOHAMED V
BAMAKO, MALI
TEL: +233 66768757/ 78649825/ 20225215

MAURITANIA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE DE MAURITANIE
VIA PAISIELLO, 26 INT. 5

00198 ROME

TEL: 06 85351530 85301214 (DIRECT)

FAX: 06 85351441

E-MAIL: MAURITANIA.ROMA@YAHOO.IT

FAX: +233 20223775/ 20225573

E-MAIL: AMADOUSIDIBE57@YAHOO.FR

MR MOHAMED OULD NEMINE

DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

BP 180, NOUAKCHOTT, MAURITANIA

TEL: +222 5257879

FAX: +222 5241992

E-MAIL: AMMOUNEMINE@YAHOO.FR

MOHAMEDNEMINE@YAHOO.FR

MAURITIUS

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF MAURITI
US

127, RUE DE TOCQUEVILLE, 75017 PARIS

CONSULATE OF THE REPUBLIC OF MAURI
TIUS

VIA G.B.MORGAGNI, 6A - 00161 ROME

TEL. 06 44245652

FAX: 06 44245659

E-MAIL: CONSMAR@LIBERO.IT

MR YACOOB MUNGROO

SENIOR TECHNICAL OFFICER

CUREPIPE PLANT GENETIC RESOURCES GENE BANK

LA BRASSERIE ROAD

CURAPIPE, MAURITIUS

TEL: +230 6705694

E-MAIL: YAMUNGROO@MAIL.GOV.MU

MOROCCO

AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC
VIA LAZZARO SPALLANZANI 8-10

00161 ROME

TEL: 06 4402524/87 / 4402506

FAX: 06 4402695

E-MAIL:

SIFAMAROMA@AMBASCIATADELMAROCCO.IT

MR AMAR TAHIRI

CHEF

SERVICE DE CONTROLE DES SEMENCES ET PLANTS

DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX, DES CONTROLES
TECHNIQUES ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME

BP 1308 RABAT, MAROC

TEL: +212 37771085/ +212 5779873

FAX: +212 37779852

E-MAIL: AMAR.TAHIRI@MENARA.MA

AMAR.TAHIRI@GMAIL.COM

MYANMAR

EMBASSY OF THE UNION OF MYANMAR
VIA DELLA CAMILLUCCIA, 551

00135 ROME

TEL: 06 36303753/ 36304056

FAX: 06 36298566

E-MAIL: MEROMA@TISCALI.IT

NAMIBIA

NATIONAL PLANT GENETIC RESOURCES CENTRE (NPCRC)
NATIONAL BOTANICAL RESEARCH INSTITUTE (NBRI)
MINISTRY OF AGRICULTURE, WATER AND FORESTRY (MAWE)
MR STEPHEN CARR
SENIOR AGRICULTURAL RESEARCHER, PLANT PRODUCT
DEVELOPMENT
PRIVATE BAG 13184, WJNDHOEK, NAMIBIA
TEL: + 264 61 2022012
FAX: +264 61 258153/ 253158
E-MAIL: STEVEC@NBRI.ORG.NA

NICARAGUA

EMBAJADA DE LA REPÚBLICA DE
NICARAGUA
VIA FILIPPO BERNARDINI, 30
00165 ROMA
TEL: 328 7448958
FAX: 06 85304079
E-MAIL:
EMBANICFAO@CANCELLERIA.GOB.NI

NIGER

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU
NIGER

MR BAINA DAN JIMO
BOTANISTE, RESPONSABLE DE LA BANQUE DE GENES DE

VIA ANTONIO BAIAMONTI, 10

00195 ROME

TEL: 06 3720164

FAX: 06 3729013

E-MAIL:

AMBASCIATADELNIGER@VIRGILIO.IT

L'INRAN

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DU

NIGER (INRAN)

BP 429 NIAMEY, NIGER

TEL: +227 20725389/ 96994293

E-MAIL: BDJ0709@YAHOO.FR

BDJAIKR@REFER.NE

NEPAL

PERMANENT MISSION OF THE FEDERAL
DEMOCRATIC REPUBLIC OF NEPAL TO TH

E

UNITED NATIONS

81, RUE DE LA SERVETTE

1202 GENEVA

SWITZERLAND

TEL: +41 22 7332600/ 7332621

FAX: +41 22 7332722

E-MAIL: MISSION.NEPAL@BLUEWIN.CH

PAKISTAN

EMBASSY OF THE ISLAMIC REPUBLIC OF
PAKISTAN

MR M. SHAHID MASOOD

SENIOR DIRECTOR (IABGR)/ CHIEF SCIENTIFIC OFFICER

VIA DELLA CAMILLUCCIA, 682

00135 ROME

TEL: 06 36301775/ 06 3294836

FAX: 06 36301936 36304736

E-MAIL: PAREPROME@VIRGILIO.IT
AGRIWING@HOTMAIL.COM

INSTITUTE OF AGRI-BIOTECHNOLOGY AND GENETIC RESOURCES

NATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH CENTRE

PARK ROAD, CHAK SHAHZAD

ISLAMABAD, PAKISTAN

TEL: +92 519255203/ +92 519255012 EXT 3701

FAX: +92 519255201

E-MAIL: SHAHID617@YAHOO.COM

PALAU

MR FERNANDO “FRED” SENGEBAU

DIRECTOR

BUREAU OF AGRICULTURE

MINISTRY OF RESOURCES AND DEVELOPMENT

P.O. Box 460

KOROR 96940, REPUBLIC OF PALAU

TEL: +680 544 5804 / 1049

FAX: +680 544 5090 / 81475

E-MAIL: FFMS@PALAUNET.COM

FSENGEBAU@GMAIL.COM

PANAMA

REPRESENTACIÓN PERMANENTE DE LA
REPÚBLICA DE PANAMÁ ANTE LA FAO
VIALE REGINA MARGHERITA, 239 - PISO 4

00198 ROMA

TELE: 06 44265429/ 44252173

FAX: 06 44252332/ 44252237

E-MAIL: AMBAPANFAO@LIBERO.IT
AMBAPANAMA@SEQ.IT

MR ROBERTO ENRIQUE MANCILLA CONTE

COORDINADOR DEL CONSEJO PARA LA PROTECCIÓN DE LAS
OBTENCIONES VEGETALES

MINISTERIO DE DESARROLLO AGROPECUARIO

DIRECCIÓN NACIONAL DE SANIDAD VEGETAL

VÍA AEROPUERTO INTERNACIONAL DE TOCUMEN, RÍO TAPIA

PANAMÁ, PANAMÁ

TEL: +5072207079

FAX: +5072662943

E-MAIL: RMANCILLA@MIDA.GOB.PA

PARAGUAY

EMBAJADA DE LA REPUBLICA DEL
PARAGUAY
VIA FIRENZE, 43 SCALA A, INT 17

00184 ROMA

TEL: 06 4741715

FAX: 06 4745473

E-MAIL: EMBAPARITALIA@TISCALI.IT

PERU

EMBAJADA DE LA REPÚBLICA DEL PERÚ
VIA FRANCESCO SIACCI, 2/B, INT. 5

00197 ROMA

TEL: 06 80691510/534

FAX: 06 80691777

E-MAIL:

EMBPERU@AMBASCIATAPERU2.191.IT

MR MANUEL SIGUEÑAS SAAVEDRA

JEFE DE LA SUBDIRECCIÓN DE INVESTIGACIÓN DE RECURSOS

GENÉTICOS Y BIOTECNOLOGÍA

INSTITUTO NACIONAL DE INVESTIGACIÓN AGRARIA (INIA)

AV. LA MOLINA NO. 1981

LIMA 12 – CASILLA NO. 2791, PERU

TEL: +349 2600 (EXT. 313/ 315)

FAX: +349 2600314 (OR 2600313)

E-MAIL: MSIGUENAS@INIA.GOB.PE

PHILIPPINES

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF THE
PHILIPPINES
VIALE DELLE MEDAGLIE D'ORO, 112-114

00136 ROME

TEL: 06 39746621/39746622

FAX: 06 39740872

E-MAIL: ROMEPE2007@GMAIL.COM

ERFERNANDEZ8888@YAHOO.COM

POLAND

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF POLAND

MS DORATA NOWOSIELKA

(OFFICE OF THE PERMANENT
REPRESENTATIVE TO FAO)
VIA PIETRO PAOLO RUBENS, 20
00197 ROME
TEL: 06 36204200/ 36204237 (DIRECT)
CELL. 338 4855278
FAX: 06 3217895
E-MAIL: FAOPOLAND@ALICE.IT
UFFICIO.STAMPA@AMBASCIATAPOLONIA.IT

MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT
DEPARTMENT OF PLANT BREEDING AND PLANT PROTECTION
DIVISION OF GENETIC RESOURCES AND GENETIC
MODIFIED PLANTS
30 WSPOLNA STREET
00-930 WARSAW, POLAND
TEL: +48 226232612
FAX: +48 226231781
E-MAIL: DOROTA.NOWOSIELSKA@MINROL.GOV.PL

ROMANIA

EMBASSY OF ROMANIA
VIA NICOLÒ TARTAGLIA, 36
00197 ROME
TEL: 06 8073082/ 06 8078807/8084423
FAX: 06 8084995
E-MAIL: AMDIROMA@ROEMBIT.ORG
WEB: [HTTP://WWW.ROMA.MAE.RO](http://WWW.ROMA.MAE.RO)

**MINISTRY OF AGRICULTURE, FORESTRY AND RURAL
DEVELOPMENT**
PLANT GENETIC RESOURCES BANK
(BANCA DE RESURSE GENETICE VEGETALE)
BD. 1 DECEMBRIE 1918, NR.17
720137 SUCEAVA, ROMANIA
TEL: +40230 521016
FAX: +40230 521016
E-MAIL: GENEBANK@SUCEAVA.ASTRAL.RO

SAINT LUCIA

EMBASSY OF SAINT LUCIA
1 COLLINGHAM GARDENS
EARL'S COURT

LONDON SW5 0HW

UNITED KINGDOM

TEL: +44 207 3707123

FAX: +44 207 3701905

E-MAIL: ECS.EMBASSIES@SKYNET.BE

SAMOA

THE CHIEF EXECUTIVE OFFICER
MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS AND TRADE
PRIVATE BAG

BEACH ROAD
APIA, SAMOA

TELEPHONE: +685 24346/21500 - 25313

TELEFAX: +685 21504

E-MAIL : MFA@MFA.GOV.WS

COPY TO:

THE CHIEF EXECUTIVE OFFICER
MINISTRY OF AGRICULTURE AND FISHERIES
PO BOX 1874

BEACH ROAD
APIA, SAMOA

TELEPHONE: +685 25561 (MIN)

TELEFAX: +685 24576 (MIN)
E-MAIL : MIAKOPO@SAMOA.WS

**SAO TOME AND
PRINCIPE**

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DE SAO TOME-ET-
PRINCIPE
175, AVENUE DE TERVUEREN
1150 BRUXELLES
BELGIQUE
TEL: +32 2 7348966/ 7338316
FAX: +32 2 7348815
E-MAIL:
AMBASSADE@SAOTOMEPRINCIPE.BE

SENEGAL

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU
SENEGAL
VIA GIULIA, 66
00186 ROME
TEL: 06 6872353/ 6865212/6872381
FAX: 06 68219294
E-MAIL: AMBASENEQUIRI@TISCALI.IT

MR MAME NDÉNÉ LO
CONSIELLER TECHNIQUE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
TEL : 77 6379347/ 338214456
FAX : 338233268
E-MAIL : NSWNWLO@YAHOO.FR

SEYCHELLES

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF
SEYCHELLES
51, AVENUE MOZART
75016 PARIS
FRANCE
TEL: +331 42305747
FAX: +331 42305740
E-MAIL: AMBSEY@AOL.COM

MR MERMEDAH MOUSTACHE
DIRECTOR-GENERAL
CROP DEVELOPMENT AND PROMOTION DIVISION
DEPT OF NATURAL RESOURCES
PO BOX 166
VICTORIA, MAHE
SEYCHELLES
TEL: +248 378252/ 378712
FAX: +248 225245
E-MAIL: PGR@SEYCHELLES.NET
PGR@INTELVISION.NET

SIERRA LEONE

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF SIERRA
LEONE
RHEINALLEE 20
53173 BONN
GERMANY
TEL: +49 228 352001/2
FAX: +49 228 364269
E-MAIL:
SLEMBASSYBONN@HOTMAIL.COM

SECRETARIAT@SIERRALEONE-EMBASSY.DE

SUDAN

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF THE SUDAN
AN
VIA PRATI DELLA FARNESINA, 57

00194 ROME

TEL: 06 33222138

FAX: 06 3340841

E-MAIL:

PERMREPOFFICE_SUDANEMBASSYROME@YAHOO.IT

STANDARD AND QUALITY CONTROL UNIT
MINISTRY OF AGRICULTURE AND FORESTS
MS MARIA ABD ELGADIR

P.O. BOX 285

KARTHOUM, SUDAN

TEL: +249 183774688

FAX: +249 183782027

E-MAIL: MOAFSQCU@YAHOO.COM

SYRIAN REPUBLIC

ARAB

EMBASSY OF THE SYRIAN ARAB REPUBLIC
C
PIAZZA DELL' ARA COELI, 1

00186 ROME

TEL: 06 6749801

FAX: 06 6794989

E-MAIL: UFFSTAMPASYEM@HOTMAIL.IT

MR MOHAMMED WALIED TAWIL

DIRECTOR GENERAL

GENERAL COMMISSION FOR SCIENTIFIC AGRICULTURAL
RESEARCH

MINISTRY OF AGRICULTURE AND AGRARIAN REFORM

PO BOX 113

DOUMA, DAMASCUS

SYRIAN ARAB REPUBLIC

TEL: +963 11 5741940/ 5744053

TOGO

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE
8 RUE ALFRED ROLL
75017 PARIS CEDEX 17
FRANCE
TEL: +33 1 43801213/ 43800806 (DIRECT)
FAX: +33 1 43800605/ 43809071

FAX: +963 11 5757992 / 5744053

E-MAIL: GCSAR-DIR@MAIL.SY

MICRONOUR@YAHOO.COM

Ms HADYATOU DABTSEY-BARREY

CHARGEES DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
INSTITUT TOGOLAIS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (ITRA)
B.P. 1163
LOMÉ, TOGO
TEL: +228 2252148
FAX: +228 9166189
E-MAIL: ITRA@CAFE.TG
HADYABARRY@YAHOO.FR

TUNISIA

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
TUNISIENNE
VIA ASMARA, 7
00199 ROME
TEL: 06 86215033/ 06 8603060/8
FAX: 06 86218204
E-MAIL: AT.ROMA@TISCALI.IT

MR MOHAMED KHARRAT

CHERCHEUR A L'INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES
AGRICOLES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES
INRAT RUE HEDI KARRAY 2080

TURKEY

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF TURKEY
VIA PALESTRO, 28
00185 ROME
TEL: 06 445941/ 44594269 (DIRECT
ALTERNATE)
FAX: 06 4941526
E-MAIL: FAODT@LIBERO.IT
ROMA.BE@LIBERO.IT

ARIANA, TUNISIE
TEL : +21671230024
FAX : +21671752898
E-MAIL : KHARRAT.MOHAMED@IRESA.AGRINET.TN
MOHA.KHARRAT@GMAIL.COM

MR MASUM BURAK
DIRECTOR GENERAL
MINISTRY OF AGRICULTURE OF TURKEY
GENERAL DIRECTORATE OF AGRICULTURAL RESEARCH
ISTANBUL YOLU, BAGDAT CAD. NO:38
P.K.51, YENİMAHALLE
ANKARA, TURKEY
TEL: +90 312 344 1380
FAX: +90 312 3153448
E-MAIL: MBURAK@TAGEM.GOV.TR

MR VEHBİ ESER
HEAD, FIELD CROPS RESEARCH DEPARTMENT
MINISTRY OF AGRICULTURE OF TURKEY
GENERAL DIRECTORATE OF AGRICULTURAL RESEARCH

UGANDA

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF UGANDA
VIA LUNGOTEVERE DEI MELLINI, 44

00193 ROME

TEL: 06 3225220/ 3207232

FAX: 06 3213688

E-MAIL:

UGANDAEMBASSYROME@HOTMAIL.COM

ISTANBUL YOLU, BAGDAT CAD. NO:38

P.K.51 YENİMAHALLE

ANKARA, TURKEY

TEL: +90 312 343 5675

E-MAIL: VESER@TAGEM.GOV.TR

MR JOHN MULUMBA WASSWA

CURATOR, BOTANIC GARDENS

NATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH ORGANISATION

BERKELEY LANE PLOT 1-3

P.O. BOX 295

ENTEBBE, UGANDA

TEL: +256 41 320638

FAX: +256 41 321070

E-MAIL: CURATOR@INFOCOM.CO.UG

**UNITED REPUBLIC
OF TANZANIA**

EMBASSY OF THE UNITED REPUBLIC OF

TANZANIA

VILLA TANZANIA

VIA CORTINA D'AMPEZZO, 185

00135 ROME

MR MOHAMMED A. M. MSABAHA

ASSISTANT DIRECTOR OF CROP RESEARCH

MINISTRY OF AGRICULTURE FOOD SECURITY AND

COOPERATIVES

TEL: 06 33485801/ 33485820
FAX: 06 33485828
E-MAIL: INFO@EMBASSYOFTANZANIA.IT

DIRECTORATE OF RESEARCH AND TRAINING
P.O. BOX 2066, DAR ES SALAAM, TANZANIA
TEL: +255 22 2865314
FAX: +255 22 2865312
E-MAIL: MMMSABAHA@YAHOO.CO.UK

URUGUAY

EMBAJADA DE LA REPÚBLICA ORIENTAL
DEL URUGUAY
VIA VITTORIO VENETO, 183
00187 ROMA
TEL: 06 4821776/7 / 4821001
FAX: 06 4823695
E-MAIL:
URUIT@AMBASCIATAURUGUAY.IT

MS ANA MARÍA BERRETA
PRESIDENTE DEL COMITÉ NACIONAL SOBRE RECURSOS
FILOGENÉTICOS INIA LA ESTANZUELA
70006 COLONIA, URUGUAY
TEL: +598 52 23187
E-MAIL: ABERRETTA@DN.INIA.ORG.UY

VENEZUELA

REPRESENTACIÓN PERMANENTE DE LA
REPÚBLICA
BOLIVARIANA DE VENEZUELA
ANTE LA FAO
VIA G. ANTONELLI, 47
00197 ROMA
TEL: 06 3241676/ 8081407/8085617
FAX: 06 80690114/ 80690022

E-MAIL: EMBAVENEFAO@IOL.IT

YEMEN

PERMANENT REPRESENTATION OF THE
REPUBLIC OF YEMEN TO FAO
VIA ANTONIO BOSIO, 10

00161 ROME

TEL: 0644231679/3695

FAX: 0644234763

E-MAIL: INFO@YEMENEMBASSY.IT
SEGRETERIA@YEMENEMBASSY.IT

MR ALI ABDULLA AL-SHURAI

DIRECTOR GENERAL

NATIONAL GENETIC RESOURCES CENTRE

P.O. BOX 3411 HODEIDAH

DHAMAR, YEMEN

TEL: +967 6423917

FAX: +967 6423917

E-MAIL: NGRC_YEMEN@YAHOO.COM

SHURAI@YAHOO.COM

SHURAI@Y.NET.YE

ZAMBIA

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF ZAMBIA
VIA ENNIO QUIRINO VISCONTI, 8

00193 ROME

TEL: 06 36088824/ 36006903

FAX: 06 97613035

E-MAIL: ZAMROME@RDN.IT
INFO@ZAMBIANEMBASSY.IT

MS CATHERINE MUNGOMA

CHIEF AGRICULTURAL RESEARCH OFFICER

ZAMBIA AGRICULTURE RESEARCH INSTITUTE

MAKULU RESEARCH STATION

PRIVATE BAG 7

CHILANGA, ZAMBIA

TEL: +260 211 213829/ 213739/ 213780

FAX: +260 211 278130

E-MAIL: MAIZE@ZAMNET.ZM

ZIMBABWE

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF

ZIMBABWE

VIA VIRGILIO, 8

00193 ROME

TEL: 06 68308282 68308273/265

FAX: 06 68308324

E-MAIL: ZIMROME-WOLIT@TISCALI.IT

ANNEXE 4
FORMULAIRES DE SOUMISSION DE LA PRÉ-PROPOSITION
VOLETS 1 & 2

VOLET 1: PLANS D'ACTION STRATÉGIQUES
FORMULAIRES DE SOUMISSION DE PRÉ-PROPOSITION

Date limite pour les soumissions: 8 septembre 2010 à minuit (heure de Rome)

Les pré-propositions doivent être soumises par l'intermédiaire des autorités nationales d'un pays qui est une Partie contractante au Traité, par exemple les Points focaux nationaux, les Représentants permanents à la FAO ou les canaux officiels figurant à l'annexe 3 de l'Appel à propositions: 2010. Veuillez par conséquent prévoir un délai supplémentaire avant le 8 septembre 2010, afin que votre candidature arrive au Secrétariat du Traité par l'intermédiaire des autorités nationales.

Les propositions de projets jugées favorablement mais non financées durant le premier cycle du projet ont été présentées aux mécanismes, fonds et organismes internationaux pertinents, en accord avec le paragraphe 6.c de la Procédure opérationnelle, et ces propositions ne formeront pas automatiquement partie de la seconde étape du cycle du projet.

Pour toute question supplémentaire concernant l'Appel à propositions, veuillez contacter la fonction de service d'assistance par courrier électronique à l'adresse Treaty-Fund@fao.org ou par téléphone au + 39 06 570 53554.

I. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU CANDIDAT

Nom de l'organisation:

Nature de l'organisation: (Veuillez spécifier s'il s'agit d'une organisation gouvernementale, non gouvernementale, de fermier ou fermiers, d'une banque de gènes, d'un institut de recherche ou d'une organisation régionale ou internationale)

Contact:

Fonction:

Ville/pays dans lequel l'organisation est basée:

Adresse:

Code postal:

Téléphone:

Télécopie:

Courrier électronique:

Page Web:

II. RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet:

Durée estimée (mois)¹²:

Ressources requises au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages (en dollars EU)¹³:

Pays ciblé(s):

Objectif du Plan d'action stratégique:

III. DESCRIPTION DE LA PRÉ-PROPOSITION¹⁴

JUSTIFICATION

Identifier les défis en matière de sécurité alimentaire et d'adaptation au changement climatique qui doivent être pris en compte dans le(s) pays ciblé(s) et exposer clairement de quelle façon la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pourraient contribuer à relever ces défis. Décrire la portée du Plan d'action stratégique (régionale, sous-régionale, éco-régionale, régions agro-écologiques, cultures ou autres bases) et identifier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sur lesquelles le plan se concentrera. Indiquer les principaux bénéficiaires du Plan d'action stratégique.

INFORMATION NÉCESSAIRES ET MÉTHODOLOGIES QUI SERONT UTILISÉES

Indiquer l'information qui doit être rassemblée ou générée pour être en mesure d'élaborer le Plan d'action stratégique. Identifier les méthodologies qui devront être utilisées pour identifier les priorités, cibles et étapes importantes du Plan d'action stratégique.

PRODUITS ATTENDUS

Identifier les produits attendus du Plan d'action stratégique et leur coût indicatif individuel.

INSTITUTIONS IMPLIQUÉES ET PARTENARIATS

Décrire les parties qui mettront en œuvre le projet. Construire un groupe d'institutions cohérent et représentatif (un consortium), et définir les rôles et les responsabilités.

¹² Les projets d'action stratégique doivent se dérouler pendant au maximum un an.

¹³ Les projets de plan d'action stratégique peuvent être de n'importe quelle valeur mais ne doivent pas dépasser les 400 000 dollars EU.

¹⁴ Le nombre total de mots de cette section doit être de 2 000 mots. Le nombre approximatif de mots pour chaque section doit être de: Justification (1 000 mots); les besoins d'information et les méthodologies à utiliser (200 mots); les produits attendus (300 mots); les institutions impliquées et les partenariats (300 mots); cofinancement indicatif (200 mots).

COFINANCEMENT INDICATIF

Identifier des fonds additionnels existants et potentiels provenant d'autres sources de financement.

VOLET 2: PROJETS D'ACTION IMMÉDIATE

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PRÉ-PROPOSITION

Date limite pour les soumissions: 8 septembre 2010 à minuit (heure de Rome)

Les pré-propositions doivent être soumises par l'intermédiaire des autorités nationales d'un pays qui est une Partie contractante au Traité, par exemple les Points focaux nationaux, les Représentants permanents à la FAO ou les canaux officiels figurant à l'annexe 3 de l'Appel à propositions: 2010. Veuillez par conséquent prévoir un délai supplémentaire avant le 8 septembre 2010, afin que votre candidature arrive au Secrétariat du Traité par l'intermédiaire des autorités nationales.

Les propositions de projets jugées favorablement mais non financées durant le premier cycle du projet ont été présentées aux mécanismes, fonds et organismes internationaux pertinents, en accord avec le paragraphe 6.c de la Procédure opérationnelle, et ces propositions ne formeront pas automatiquement partie de la seconde étape du cycle du projet.

Pour toute question supplémentaire concernant l'Appel à propositions, veuillez contacter la fonction de service d'assistance par courrier électronique à l'adresse Treaty-Fund@fao.org ou par téléphone au + 39 06 570 53554.

I. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU CANDIDAT

Nom de l'organisation:

Nature de l'organisation: (Veuillez spécifier s'il s'agit d'une organisation gouvernementale, non gouvernementale, de fermier ou fermiers, d'une banque de gènes, d'un institut de recherche ou d'une organisation régionale ou internationale)

Contact:

Fonction:

Ville/pays dans lequel l'organisation est basée:

Adresse:

Code postal:

Téléphone:

Télécopie:

Courrier électronique:

Page Web:

II. RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet:

Durée estimée (mois)¹⁵:

Ressources requises au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages (en dollars EU)¹⁶:

Pays ciblé(s):

Ressource(s) phylogénétique(s) sur lesquelles le projet se concentrera¹⁷:

Veillez s'il vous plaît sélectionner une ou plusieurs priorités de financement:

- 1) Échange d'information, transfert de technologie et augmentation de capacité
- 2) Gestion et conservation des ressources phylogénétiques au niveau des exploitations
- 3) L'utilisation durable des ressources phylogénétiques, grâce à la sélection végétale participative et la distribution de semences et de matériaux de plantation appropriés.

Tableau résumé du projet¹⁸

Objectif du projet:			
Résultats du projet	Produits attendus ¹⁹	Activités clés	Total (dollars EU)
1.			
2.			
...			

III. DESCRIPTION DE LA PRÉ-PROPOSITION²⁰

JUSTIFICATION

Identifier les défis en matière de sécurité alimentaire et d'adaptation au changement

¹⁵ Les projets d'action immédiate doivent se dérouler pendant au maximum deux ans.

¹⁶ Les projets de plan d'action immédiate peuvent être de n'importe quelle valeur mais ne doivent pas dépasser les 300 000 dollars EU.

¹⁷ Les propositions doivent se concentrer sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dont la liste figure à l'annexe 1 du Traité international.

¹⁸ Le nombre total de mots de cette section ne doit pas dépasser les 500 mots.

¹⁹ Dans la mesure du possible, veuillez s'il vous plaît quantifier les produits du projet, en indiquant, par exemple «XXX agriculteurs formés en sélection végétale participative.»

²⁰ Le nombre total de mots de cette section doit être de 1 500 mots. Le nombre approximatif de mots pour chaque section doit être de: Justification (600 mots); cohérence avec les priorités et plans pertinentes (300 mots); institutions et parties prenantes impliquées (400 mots); cofinancement indicatif (200 mots).

climatique qui doivent être relevés dans le ou les pays ciblés et le potentiel d'un impact du projet à court terme. Indiquer les principaux bénéficiaires du projet. Justifier les coûts du projet par rapport à l'impact prévu.

COHÉRENCE AVEC LES PRIORITÉS ET LES PLANS PERTINENTS

Décrire la cohérence du projet avec les politiques et les plans et stratégies mondiaux, régionaux ou nationaux liés au changement climatique, à la sécurité alimentaire, au développement rural ou aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

INSTITUTIONS ET PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES

Identifier les institutions engagées dans le projet et décrire la participation d'une partie prenante pertinente.

COFINANCEMENT INDICATIF

Identifier les projets et fonds additionnels existants et potentiels en provenance d'autres sources de financement, nationales ou internationales, qui partagent des objectifs similaires ou complémentaires.

ANNEXE 5

INFORMATION SUR LES PROCÉDURES SUIVANT LA SOUMISSION DES PRÉ-PROPOSITIONS

Cycle du projet	Date limite
Soumission de pré-propositions par l'intermédiaire des Points focaux nationaux, des Représentants permanents à la FAO ou des canaux officiels du Secrétariat du Traité international	8 septembre 2010
Étude des pré-propositions	du 4 au 8 octobre 2010
Réponse aux candidats et invitations à soumettre des propositions de projet complètes	29 octobre 2010
Soumission de propositions de projet par l'intermédiaire des Points focaux nationaux, des Représentants permanents à la FAO ou des canaux officiels du Secrétariat du Traité international	27 janvier 2011
Évaluation des propositions de projet par une commission d'experts	28 février 2011
Approbation du financement des projets par le Bureau de l'Organe directeur du Traité international	6 mars 2011
Annonce des projets qui seront financés pendant la quatrième session de l'Organe directeur du Traité international	du 7 au 11 mars 2011